



POUR LES GENS DE CHEZ NOUS



**RAPPORT
ANNUEL
2019**

PROMUTUEL
ASSURANCE
VAUDREUIL-SOULANGES

Là pour les gens de chez nous



**LUC
ISABELLE**

PRÉSIDENT

Luc Isabelle



**ISABELLE
SALVAS**

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Isabelle Salvat

À une époque où l'industrie de l'assurance de dommages s'adapte constamment aux événements météo extrêmes et à de nouvelles tendances du marché, Promutuel Assurance est toujours là pour protéger les biens et la paix d'esprit de ses membres-assurés.

Près de vous

Bien ancrée dans la région, votre Société mutuelle est forte des liens de confiance qu'elle a tissés avec les gens et les communautés de chez nous. Cette proximité est la clé pour mieux comprendre vos besoins et vous offrir un service personnalisé. Être là de différentes manières, avec et pour nos membres-assurés, s'inscrit dans nos valeurs et notre histoire.

Nous avons à cœur de continuer à jouer fièrement notre rôle d'assureur mutualiste et d'entreprise citoyenne dans la région. Pour faire face aux bouleversements que traverse notre industrie, nous avons donc posé des gestes importants en 2019, de concert avec l'ensemble du Groupe Promutuel, afin de renforcer la résilience de votre Société mutuelle et d'assurer son développement.

S'adapter pour durer

Après plusieurs années de stabilité des prix, le marché de l'assurance de dommages a connu, dans les dernières années, une augmentation marquée des réclamations et des coûts moyens liés à celles-ci. Ce cycle haussier, qui a pris de l'ampleur dans la dernière décennie, s'explique par des phénomènes auxquels l'industrie doit apprendre de plus en plus à s'adapter.

Événements climatiques extrêmes

L'augmentation constante du nombre d'événements météorologiques extrêmes et de leur intensité crée des conditions difficiles pour nos membres-assurés. Les risques associés au climat sont bien tangibles, entraînent des coûts importants et ne sont pas près de diminuer.

À titre d'exemple, le Bureau d'assurance du Canada rapportait qu'un total de 292 millions de dollars en indemnités a été versé par les assureurs de dommages au Québec uniquement au premier semestre de 2019, soit une hausse de 165 % par rapport à la même période en 2018.

Les soubresauts de Dame Nature ont ainsi touché bon nombre de nos membres-assurés dans la dernière année. Parmi les événements climatiques marquants qui ont engendré des pertes importantes pour votre Société mutuelle, mentionnons les pluies printanières abondantes, les précipitations de neige importantes, jumelées au redoutable cocktail météo du printemps, ainsi que les tempêtes de vent.

Nouvelles tendances automobiles

En plus des carambolages causés par des événements météo, le phénomène préoccupant de la distraction au volant augmente la fréquence des sinistres automobiles. De plus, d'autres facteurs, comme les nouvelles technologies, provoquent une explosion des coûts de réparation des véhicules lors de réclamations.

En effet, peu importe la gamme de voitures, les composants électroniques sont partout et les matériaux utilisés dans leur fabrication sont de plus en plus complexes et perfectionnés. Pour les remettre en état, les carrossiers doivent non seulement posséder des équipements spécialisés, mais également investir régulièrement dans la formation de leur personnel.

Pour la pérennité de l'organisation

Dans ce contexte général qui pose un défi de taille pour les assureurs, nous avons le devoir de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir la rentabilité pour assurer la pérennité de l'organisation.

Pratiques améliorées

Parmi les gestes posés en 2019, nous avons modifié nos normes de souscription, c'est-à-dire les normes directrices fixées pour accepter ou non d'assurer un risque. Ces améliorations nous permettent non seulement de garantir l'équité envers l'ensemble de nos membres-assurés, mais également de poser un geste concret pour sélectionner adéquatement les risques que nous assurons.

Nous avons aussi entamé une analyse de toutes nos opérations d'assurance, laquelle inclut une évaluation attentive de notre portefeuille, de différents rapports statistiques et d'un échantillonnage de polices dans tous les secteurs, afin d'identifier les améliorations possibles et prioritaires.

Votre Société mutuelle est très fière des efforts déployés et de l'excellent travail de ses employés visant à minimiser l'impact de la fréquence et de la sévérité des sinistres. Pour assurer la pérennité de notre organisation, nous devons nécessairement continuer à mettre l'accent sur notre rentabilité.

Hausse des primes d'assurance

À cet égard, la hausse des primes d'assurance est une mesure inévitable pour conserver un équilibre entre les indemnités versées et les primes perçues, et ce, en gardant en tête les risques futurs. Pour continuer de bien jouer notre rôle premier, soit d'assurer le patrimoine de nos membres-assurés, nous devons, à l'instar des autres assureurs du Québec, ajuster les primes dans tous les secteurs, particulièrement en assurance automobile et habitation.

Il s'agit d'une conséquence directe des bouleversements qui frappent l'industrie et concernent toute la société. C'est pourquoi nous sommes également en action pour en atténuer les impacts au moyen de diverses initiatives de prévention et de sensibilisation portant, par exemple, sur l'importance du déneigement des toitures et des bonnes habitudes au volant.

Résultats financiers

2019

CROISSANCE DU VOLUME-PRIMES

En 2019, dans une industrie où la concurrence demeure très forte, nous avons réussi à augmenter notre volume-primés. Ce dernier s'élève à 28 281 000 \$, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport à 2018.

Nous sommes heureux de ces résultats qui traduisent le dynamisme de notre équipe, qui est déterminée à assurer le succès de votre Société mutuelle dans la région. Nous continuons de miser sur la proximité avec nos membres-assurés, laquelle nous permet d'offrir une expérience et un service inégalés.

TAUX DE SINISTRES

Lors de sinistres, notre raison d'être et nos valeurs mutualistes prennent tout leur sens, surtout que nous devons, plus que jamais, affronter des événements climatiques extrêmes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il y a une tendance générale à la hausse des taux de sinistres et des coûts de réclamations. En matière de sinistralité, l'année 2019 a été difficile en termes de pertes majeures, mais les actions de rentabilité amorcées nous ont permis d'atténuer l'impact de celles-ci. En effet, nous affichons globalement une amélioration par rapport à l'année précédente.

En 2019, votre Société mutuelle a ainsi versé un total de 15 828 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 57 %, comparativement à 69 % en 2018.



+8 %



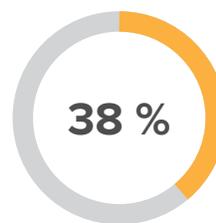
57 %

RÉSULTATS COMBINÉS

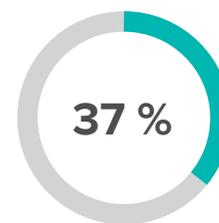
En combinant nos résultats de vente aux indemnités versées, nous dégageons un résultat d'assurance de 685 000 \$ au terme de 2019 ainsi qu'un résultat étendu de 1621000 \$, ce qui nous permet de conjuguer croissance et rentabilité. Pour ce qui est de l'avoir des membres, il se chiffre à 18 949 000 \$.

Dans les conditions difficiles que connaît le marché, c'est une immense fierté pour nous d'annoncer ces résultats. Ils sont le fruit du travail rigoureux des dernières années pour réaliser un plan de croissance rentable. Nous sommes grandement motivés à maintenir cette rentabilité et à poursuivre nos efforts en ce sens.

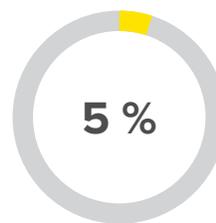
RÉPARTITION DES PRIMES



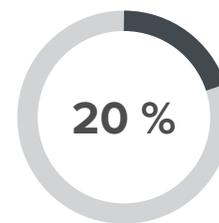
AUTO 



HABITATION 



AGRICOLE 



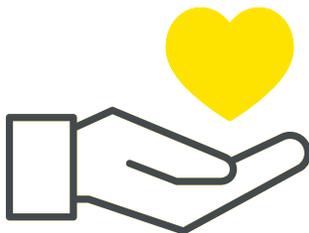
ENTREPRISE 

Événements, dons et commandites d'ici

En lien avec nos valeurs mutualistes, la participation aux événements dans notre région est tout naturel pour nous. Cela nous donne l'occasion d'incarner cette proximité qui fait partie de notre identité. C'est avec joie que nous allons à la rencontre de nos membres-assurés et que nous affirmons haut et fort notre appartenance aux communautés d'ici.

68 343 \$

REMIS EN DONNS
ET COMMANDITES



Toujours solidaire envers sa collectivité, votre Société mutuelle est fière d'être très impliquée socialement. Ainsi, année après année, elle parraine, commandite et soutient des causes ou organismes qui contribuent au bien-être économique et social des territoires qu'elle dessert. En 2019, nous comptons notamment parmi les causes et organismes encouragés : la Fondation de la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges, la Fondation du Centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges, le Club de gymnastique Gymini, le Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges, le Café de la Débrouille, la Fondation Un Noël pour tous, le Sapin du Petit Bonheur et la Fondation cardio-vasculaire de Valleyfield et du Suroît.

Une équipe toujours là pour vous

Nous tenons à remercier tous nos employés dévoués qui, par leur engagement indéfectible, soutiennent notre mission dans la région au quotidien. Notre équipe fait vivre les valeurs coopératives et donne le meilleur d'elle-même.

Nous voulons aussi remercier notre réseau de courtiers qui, toujours et plus que jamais, est présent pour offrir les produits de Promutuel Assurance.

Enfin, merci à vous, cher membre-assuré, de votre confiance. C'est grâce à vous si un assureur mutualiste né au Québec existe encore après plus d'un siècle et peut créer de véritables retombées ici, dans les communautés de chez nous.



■ Votre Société mutuelle

Membre d'un réseau de mutuelles réparties dans toutes les régions du Québec, votre Société mutuelle est près de vous pour mieux vous servir. Elle connaît votre réalité mieux que quiconque, un plus quand il s'agit de vous offrir les meilleures protections d'assurance.

■ 18 985 MEMBRES-ASSURÉS

■ 48 EMPLOYÉS

■ 3 POINTS DE SERVICE

PROMUTUEL

ASSURANCE

VAUDREUIL-SOULANGES

RAPPORT
FINANCIER
2019

Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

Rôles et responsabilités des dirigeants

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

Gestion du risque d'entreprise

Le Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficaces. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, un comité d'audit a été mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique formé au sein du conseil d'administration, le Groupe Promutuel doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

En vue de se doter des meilleures pratiques en matière de gouvernance, le Groupe Promutuel a mis en place un cadre de gouvernance, lequel inclut un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation de la gouvernance.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Rapport de la direction | 2 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 3 |
| Certificat de l'actuaire | 5 |
| États financiers | |
| États du résultat et résultat étendu | 6 |
| État des variations des capitaux propres | 7 |
| État des flux de trésorerie | 8 |
| Bilan | 9 |
| Notes afférentes aux états financiers | 11 |
| Glossaire de termes financiers | 41 |

Administrateurs

Les 18 985 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

| | |
|--|----------------------------|
| Luc Isabelle, président | Coteau-du-Lac |
| Luc Gagnon*, vice-président et président du comité d'audit | Rigaud |
| Clément Arseneault** | Les Cèdres |
| Natalie Marcotte**, présidente du comité d'éthique | Saint-Zotique |
| Marie-Ève Ménard* | Saint-Lazare |
| Marc Michielli* | Coteau-du-Lac |
| Alain Gauthier** | Notre-Dame-de-l'Île-Perrot |

* membre du comité d'audit

** membre du comité d'éthique

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2019 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

La directrice générale,



Isabelle Salvas

Vaudreuil-Dorion, le 25 février 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Vaudreuil-Soulanges, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel Vaudreuil-Soulanges, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence – Vérification,



Marianne Grenier, CPA Auditrice, CA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 25 février 2020

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Vaudreuil-Soulanges, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel Vaudreuil-Soulanges, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2019 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Frédéric Matte, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 25 février 2020

États du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| RÉSULTAT | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-------------------|
| REVENUS | | |
| Primes souscrites | 28 281 \$ | 26 148 \$ |
| Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées | (649) | (2 210) |
| Primes brutes gagnées | 27 632 | 23 938 |
| Cession au réassureur | 7 296 | 5 678 |
| Primes nettes gagnées | 20 336 | 18 260 |
| COÛT DES SINISTRES | | |
| Indemnités et frais inhérents | 15 828 | 16 636 |
| Recouvrement du réassureur | 3 774 | 4 419 |
| Sinistres nets | 12 054 | 12 217 |
| FRAIS | | |
| Opérations | 8 869 | 8 292 |
| Taxes sur primes | 962 | 833 |
| Revenus de commissions de réassurance | (2 146) | (1 466) |
| Autres revenus liés aux frais d'opérations | (88) | (55) |
| Total des frais nets | 7 597 | 7 604 |
| RÉSULTAT D'ASSURANCE | 685 | (1 561) |
| Revenus nets de placement (Note 6) | 547 | 557 |
| Quote-part du résultat dans une entreprise associée (Note 15) | 28 | (70) |
| Intérêts sur les obligations locatives | (75) | |
| Intérêts revenus (dépenses) sur financement des régimes de retraite | (32) | (27) |
| Autres revenus (Note 7) | 4 | 115 |
| Autres frais (Note 8) | (644) | (497) |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 513 | (1 483) |
| Impôts sur le résultat (Note 10) | 62 | (429) |
| RÉSULTAT NET | 451 \$ | (1 054) \$ |
| RÉSULTAT ÉTENDU | | |
| RÉSULTAT NET | 451 \$ | (1 054) \$ |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU | | |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | |
| Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts | 1 556 | (606) |
| Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts | (94) | (65) |
| | 1 462 | (671) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets des impôts | (263) | 69 |
| Quote-part dans une entreprise associée des gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | (29) | 82 |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts | (292) | 151 |
| Total des autres éléments du résultat étendu | 1 170 | (520) |
| RÉSULTAT ÉTENDU | 1 621 \$ | (1 574) \$ |

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Réserve pour éventualités | Excédents non répartis | Cumul des autres éléments du résultat étendu | | Total | |
|----------------------------------|---------------------------------|------------------------------|--|---|-------------------|------------------|
| | | | Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente | Gains (pertes) actuariel(le) sur les régimes de retraite | | |
| SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017 | 440 | \$ 19 145 | \$ | 547 | \$ (1 230) | \$ 18 902 |
| Résultat étendu | | (1 054) | | (671) | 151 | (1 574) |
| Affectation de réserve | 468 | (468) | | | | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 908 | \$ 17 623 | \$ | (124) | \$ (1 079) | \$ 17 328 |
| Résultat étendu | | 451 | | 1 462 | (292) | 1 621 |
| Utilisation de réserve | (20) | 20 | | | | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 888 | \$ 18 094 | \$ | 1 338 | \$ (1 371) | \$ 18 949 |

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2019 | 2018 |
|---|-----------------|---------------|
| OPÉRATIONS | | |
| Résultat net | 451 \$ | (1 054) \$ |
| Éléments hors trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 131 | 129 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 615 | 449 |
| Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation | 162 | |
| Pertes (gains) sur placements | (128) | (89) |
| Quote-part du résultat dans une entreprise associée | (28) | 70 |
| Frais relatifs aux régimes de retraite | 318 | 351 |
| Impôts différés | (138) | (165) |
| Intérêts sur les obligations locatives | 75 | |
| | 1 458 | (309) |
| Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu | (530) | 247 |
| Variation des autres actifs et passifs opérationnels | | |
| Débiteurs opérationnels | 11 | (1 340) |
| Actifs d'impôts exigibles à recevoir | 397 | (397) |
| Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite | 57 | (1 868) |
| Provisions | (367) | 4 485 |
| Créditeurs opérationnels | 41 | 166 |
| Passifs d'impôts exigibles à payer | 945 | (205) |
| Cotisations aux régimes de retraite | (201) | (201) |
| | 1 811 | 578 |
| INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions | | |
| Placements | (1 420) | (1 000) |
| Immobilisations corporelles | (34) | (29) |
| Acquisition d'entreprise déduction faite des trésoreries acquises | | (2 528) |
| Dispositions | | |
| Placements | 500 | 2 599 |
| | (954) | (958) |
| FINANCEMENT | | |
| Remboursement d'obligations locatives | (205) | |
| Remboursement de parts sociales | (5) | |
| | (210) | |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | 647 | (380) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 12) | 781 | 1 161 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 12) | 1 428 \$ | 781 \$ |

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| ACTIF | 2019 | 2018 |
|--|------------------|------------------|
| LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 428 \$ | 781 \$ |
| Placements (Note 13) | 25 905 | 22 865 |
| Participation dans une entreprise (Note 15) | 12 | 13 |
| | 27 345 | 23 659 |
| PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS | | |
| Revenus courus sur placements | 4 | 2 |
| Primes à recevoir (Note 16) | 8 152 | 7 919 |
| Réassureur | 94 | 416 |
| Promutuel CSP des Rives de Montréal inc. | 73 | 73 |
| Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale | 95 | 73 |
| Autres débiteurs | 102 | 48 |
| | 8 520 | 8 531 |
| ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE | | 397 |
| AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF | | |
| Part du réassureur dans les provisions pour : | | |
| Sinistres en voie de règlement (Note 21) | 3 854 | 4 364 |
| Primes non gagnées (Note 22) | 3 529 | 3 087 |
| Frais reportés (Note 17) | 872 | 883 |
| Autres | 47 | 25 |
| | 8 302 | 8 359 |
| ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (Note 18) | 1 237 | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 19) | 1 699 | 1 796 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 20) | 1 984 | 2 599 |
| GOODWILL | 396 | 396 |
| | 49 483 \$ | 45 737 \$ |

Engagements et éventualités (Note 31)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 38)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Luc Isabelle, président



Luc Gagnon, vice-président et président du comité d'audit

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| PASSIF | 2019 | 2018 |
|--|------------------|-------------|
| PROVISIONS | | |
| Sinistres en voie de règlement (Note 21) | 8 501 \$ | 9 671 \$ |
| Primes non gagnées (Note 22) | 14 383 | 13 734 |
| Commissions de réassurance non gagnées (Note 23) | 1 235 | 1 081 |
| | 24 119 | 24 486 |
| CRÉDITEURS | | |
| Réassureur | 235 | 512 |
| Promutuel CSP des Rives de Montréal inc. | 219 | 63 |
| Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale | 262 | 247 |
| Frais courus et autres fournisseurs (Note 24) | 2 225 | 2 078 |
| | 2 941 | 2 900 |
| PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE | 945 | |
| PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 9) | 1 109 | 635 |
| PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 10) | 151 | 383 |
| OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 25) | 1 269 | |
| PARTS SOCIALES (Note 26) | | 5 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Réserve pour éventualités (Note 28) | 888 | 908 |
| Excédents non répartis | 18 094 | 17 623 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 29) | (33) | (1 203) |
| | 18 949 | 17 328 |
| | 49 483 \$ | 45 737 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Vaudreuil-Soulanges, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 465, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, (Québec), J7V 2N4, Canada.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indications contraires. Voir la Note 4 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- actifs au titre du droit d'utilisation
- provision des sinistres en voie de règlement
- obligations locatives

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 25 février 2020.

COMPTABILISATION D'UNE FILIALE

Le 20 septembre 2019, la Société a procédé à la liquidation de sa filiale « Les Agences d'Assurance Nichol Ltée ». Les données au 31 décembre 2019 incluent les informations consolidées de la société avec sa filiale détenue à 100 %. De plus, les opérations de la filiale du 1er janvier 2019 au 20 septembre 2019 sont inscrites dans les opérations de l'exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La Société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la Société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

| Actifs et passifs financiers | Classement |
|--|--|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Obligations | Disponibles à la vente |
| Sociétés en commandite | * Disponibles à la vente |
| Promutuel Réassurance et Fonds de garantie | * Disponibles à la vente |
| Primes à recevoir et autres débiteurs | Prêts et créances |
| Créditeurs et parts sociales | Autres passifs financiers |

* Selon l'évaluation préliminaire, les conditions contractuelles de ces actifs financiers ne donnent pas lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (Note 4).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la Société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la Société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La Société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

La participation dans laquelle la Société exerce une influence notable sur les décisions de politiques financières et opérationnelles est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la Société détient 20 % et plus des droits de votes de l'entreprise, sauf s'il peut être démontré clairement que ce n'est pas le cas.

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la Société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

| Catégorie | Méthode | Taux ou durée |
|--------------------------|-----------|---------------|
| Bâtisse et stationnement | Dégressif | 4 % et 8 % |
| Améliorations locatives | Linéaire | 10 ans |
| Mobilier-équipement | Dégressif | 20 % |
| Matériel informatique | Dégressif | 30 % |

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

| Catégorie | Méthode | Durée |
|-----------|----------|-----------------|
| Clientèle | Linéaire | 5 années police |

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de la société acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie ("UGT") ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible du goodwill est mesurée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée dans les résultats nets. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la Société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé calculé sur une base non actualisée découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La Société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la Société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise à tous l'accès à l'assurance automobile. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuairé indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la Société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

Le 1er janvier 2019, la Société a adopté une nouvelle convention comptable à la suite de l'adoption de la norme IFRS 16 sur les contrats de location (Note 4).

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 36 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la Note 21 et celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la Note 9.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

La Société a adopté la norme IFRS 16 « Contrats de location » (remplace la norme IAS 17 « Contrats de location ») au moyen d'une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle l'information comparative pour l'année 2018 n'a pas été retraitée et continue d'être présentée selon la norme IAS 17. À la suite de l'adoption initiale de l'IFRS 16, la Société a mis à jour ses principales conventions comptables comme suit :

a) Convention comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2019

À la date de passation du contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule les amortissements suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur des périodes allant de 5 à 9 ans.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire dans les frais d'opération.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (Note 18) et les obligations locatives (Note 25) sont présentés distinctement dans le bilan de la Société. La charge d'intérêt est présentée distinctement dans les résultats et l'amortissement est présenté dans les frais d'opération.

b) Incidences de l'adoption de l'IFRS 16

L'adoption de l'IFRS 16 a entraîné la comptabilisation au bilan de la Société de contrats de location simple en tant qu'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives connexes. À la date de transition, les actifs au titre du droit d'utilisation ont été évalués contrat par contrat à un montant égal à la valeur de l'obligation locative.

Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué était de 5,63 %.

La Société a fait le choix de se prévaloir de la mesure de simplification relative à l'identification des contrats de location à la date de transition. Ainsi, la présente norme a été appliquée aux contrats de location antérieurement identifiés comme tels selon les normes en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) Incidences de l'adoption de l'IFRS 16 (suite)

La Société s'est prévaluée des mesures de simplification permises à la transition à l'IFRS16 suivantes :

- La Société a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée des contrats de location qui renfermaient des options de prolongation ou de résiliation.
- Les contrats de location dont la durée restante est inférieure ou égale à douze mois à la date de première application ont été comptabilisés à titre de contrats de location à court terme, même si la durée initiale du contrat de location est supérieure à douze mois.
- La Société a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation.
- La Société a choisi de s'appuyer sur l'évaluation qu'elle a faite de ses contrats de location immédiatement avant la date de première application conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », au lieu d'effectuer un test de dépréciation.

Le 1er janvier 2019, la Société a comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives de 1399 \$.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les engagements en vertu de contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les obligations locatives au 1er janvier 2019.

| | |
|---|-----------------|
| Réconciliation des obligations locatives au 1 ^{er} janvier 2019 : | 2019 |
| Engagements relatifs aux contrats de location simple au 31 décembre 2018 | 2 406 \$ |
| Exceptions permises — IFRS 16 | |
| Contrats dont l'actif sous-jacent est de faible valeur | (20) |
| Paiements variables non comptabilisés dans les obligations locatives | (614) |
| Obligations locatives avant actualisation au 1 ^{er} janvier 2019 | 1 772 |
| Effet de l'actualisation au taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019 | (373) |
| Total des obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 | 1 399 \$ |

MODIFICATIONS À LA NORME IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE » POUR L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La Société a adopté les modifications à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui visent à répondre aux préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 « Instruments financiers » et de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications permettent aux sociétés d'assurance d'effectuer un choix entre les deux approches suivantes :

- l'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, au plus tard, pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 4;
- l'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs financiers désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

La Société a adopté les dispositions de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a opté pour l'approche du report et a réalisé une évaluation au 31 décembre 2015. La Société a conclu que ses activités sont principalement liées à l'assurance, puisque le ratio de ses passifs liés à des contrats d'assurance sur le total de ses passifs se situe au-dessus du seuil de 80 %. Cette évaluation ne sera mise à jour que si les activités de la Société subissent des changements importants. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption temporaire et continuera d'appliquer la norme IAS 39 à ses actifs financiers jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » (voir ci-après).

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an l'exemption temporaire à l'amendement « Application d'IFRS 9 instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » pour les assureurs. Le report aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 n'est pas approuvé à ce jour.

Toutefois, dans l'intervalle, la Société est tenue de présenter des informations supplémentaires relatives au classement (Note 2), à la juste valeur des actifs financiers (Notes 13 et 14) ainsi que leur cote de crédit (Note 35).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers ». Cette nouvelle norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, la Société répond aux critères d'admissibilité de l'exemption temporaire de l'application de l'IFRS 9 prévue par l'IFRS 4 et a choisi de reporter l'application de l'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, l'IFRS 17, le 1^{er} janvier 2021. La Société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 intitulée « Contrats d'assurance ». Cette nouvelle norme remplace les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats et elle établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation. La norme IFRS 17 présente un modèle général pour la comptabilisation des contrats d'assurance, ainsi qu'un modèle simplifié (méthode de la répartition des primes) pour les contrats de courte durée, qui seront applicables à la plupart des contrats d'assurance de dommages.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective et, si c'est impraticable, selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise, selon certaines restrictions. La Société a entrepris un projet de mise en oeuvre de la norme IFRS 17. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17. Le report aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 n'est pas approuvé à ce jour.

IFRS 3 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » relatives à la définition d'une entreprise visant à aider les entités à déterminer si les activités et les actifs acquis constituent une entreprise ou simplement un groupe d'actifs. Ces modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. La Société n'adoptera pas les dispositions de cette norme de façon anticipée et ne prévoit pas que l'adoption de cette norme aura des incidences importantes.

5 TOTAL DES REVENUS

| | 2019 | 2018 |
|---|------------------|------------------|
| Primes nettes gagnées | 20 336 \$ | 18 260 \$ |
| Revenus de commissions de réassurance | 2 146 | 1 466 |
| Autres revenus liés aux frais d'opérations | 88 | 55 |
| Revenus nets de placement | 547 | 557 |
| Quote-part du résultat dans une entreprise associée | 28 | |
| Autres revenus | 4 | 115 |
| Total des revenus | 23 149 \$ | 20 453 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT

| | Exercice terminé le 31 décembre 2019 | | | | Total |
|---|--|-------------------------------|------------------------|--------------------------|--------|
| | À la juste valeur par le biais du résultat net | Détenus jusqu'à leur échéance | Disponibles à la vente | Prêts créances et autres | |
| Revenus d'intérêts | 35 \$ | \$ | 4 \$ | 4 \$ | 43 \$ |
| Revenus de financement de primes | | | | 382 | 382 |
| Total des revenus d'intérêts | 35 | | 4 | 386 | 425 |
| Honoraires | | | (6) | | (6) |
| Total des revenus nets de placement | 35 | | (2) | 386 | 419 |
| Gains (pertes) sur disposition de placement | | | 128 | | 128 |
| | 35 \$ | \$ | 126 \$ | 386 \$ | 547 \$ |

| | Exercice terminé le 31 décembre 2018 | | | | Total |
|---|--|-------------------------------|------------------------|--------------------------|--------|
| | À la juste valeur par le biais du résultat net | Détenus jusqu'à leur échéance | Disponibles à la vente | Prêts créances et autres | |
| Revenus d'intérêts | 29 \$ | \$ | 6 \$ | 1 \$ | 36 \$ |
| Revenus de financement de primes | | | | 437 | 437 |
| Total des revenus d'intérêts | 29 | | 6 | 438 | 473 |
| Honoraires | | | (5) | | (5) |
| Total des revenus nets de placement | 29 | | 1 | 438 | 468 |
| Gains (pertes) sur disposition de placement | | | 89 | | 89 |
| | 29 \$ | \$ | 90 \$ | 438 \$ | 557 \$ |

7 AUTRES REVENUS

| | 2019 | 2018 |
|---|------|--------|
| Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché | 4 \$ | 115 \$ |

8 AUTRES FRAIS

| | 2019 | 2018 |
|---|--------|--------|
| Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché | 29 \$ | 48 \$ |
| Amortissement de clientèle | 615 | 449 |
| | 644 \$ | 497 \$ |

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

En 2019, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 77 000 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les employeurs doivent effacer tout déficit au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2017. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2020.

La charge des régimes de retraite est la suivante :

| | 2019 | 2018 |
|---|-------------------|-----------------|
| Au résultat net | | |
| Coût des services courants (employeur) | 286 \$ | 324 \$ |
| Frais d'administration des régimes | 14 | 20 |
| Intérêt net sur financement des régimes | 32 | 27 |
| Charge au résultat net | 332 | 371 |
| Aux autres éléments du résultat étendu | | |
| Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes | (883) | 437 |
| Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses | | |
| - financières | 1 240 | (667) |
| - autres | | 136 |
| Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu | 357 | (94) |
| Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu | 689 \$ | 277 \$ |
| Rapprochement de la capitalisation des régimes | | |
| Actif des régimes | | |
| Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice | 8 239 \$ | 8 289 \$ |
| Rendement réel de l'actif des régimes | 1 206 | (150) |
| Cotisations de l'employeur | 201 | 201 |
| Cotisations salariales | 198 | 188 |
| Prestations versées et règlements | (314) | (289) |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice | 9 530 \$ | 8 239 \$ |
| Obligation au titre des prestations définies | | |
| Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice | 8 874 \$ | 8 868 \$ |
| Coût des services pour l'employeur (courants et passés) | 286 | 324 |
| Coût financier | 355 | 314 |
| Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses | 1 240 | (531) |
| Cotisations salariales | 198 | 188 |
| Prestations versées et règlements | (314) | (289) |
| Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice | 10 639 \$ | 8 874 \$ |
| Actif (passif) au titre des régimes de retraite | (1 109) \$ | (635) \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

| | | |
|---|------------|----------|
| Présenté aux bilans : | 2019 | 2018 |
| Passif au titre des régimes de retraite | (1 109) \$ | (635) \$ |

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| | 2019 | 2018 |
| Placements cotés sur des marchés actifs | | |
| Capitaux propres | 3 335 \$ | 3 955 \$ |
| Obligations | 1 525 | 1 730 |
| Biens immobiliers | 1 239 | 1 071 |
| Trésorerie | 95 | 82 |
| Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance | 3 336 | 1 401 |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année | 9 530 \$ | 8 239 \$ |

| | | |
|--|---------|----------|
| | 2019 | 2018 |
| Le taux de rendement effectif des régimes est de : | 15.10 % | (2.14) % |

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

| | | |
|--|--------|--------|
| | 2019 | 2018 |
| Taux d'actualisation | 3.15 % | 3.90 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 3.05 % | 3.05 % |

La table de mortalité utilisée en 2019 et 2018 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

| | | |
|---|------------|------------|
| | 2019 | 2018 |
| Hausse de 1 % | | |
| Modification du taux d'actualisation | (1 595) \$ | (1 242) \$ |
| Modification du taux d'augmentation de la rémunération | 307 \$ | 250 \$ |
| Baisse de 1 % | | |
| Modification du taux d'actualisation | 2 089 \$ | 1 596 \$ |
| Modification du taux d'augmentation de la rémunération | (259) \$ | (211) \$ |
| Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans | 218 \$ | 182 \$ |

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 208 \$ (196 \$ en 2018) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 16 ans (17 ans en 2018).

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

| | | |
|--|--------------|-----------------|
| | 2019 | 2018 |
| Résultat avant impôts | 513 \$ | (1 483) \$ |
| Taux d'imposition de base fédéral et provincial | 27 % | 27 % |
| Charge d'impôt selon le taux de base | 136 \$ | (396) \$ |
| Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants : | | |
| Revenus non imposables | (115) | (76) |
| Dépenses non déductibles | 6 | 7 |
| Amortissement de la clientèle non déductible | | 8 |
| Modification du taux d'impôt différé | (1) | |
| Autres | 36 | 28 |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat | 62 \$ | (429) \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

La charge d'impôt se détaille comme suit :

| | 2019 | 2018 |
|---|---------------|-----------------|
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net | 62 \$ | (429) \$ |
| Autres éléments du résultat étendu | | |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net | | |
| Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente | 564 | (222) |
| Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente | (34) | (24) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net | | |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | (94) | 25 |
| Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu | 436 | (221) |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu | 498 \$ | (650) \$ |

La charge d'impôt est répartie comme suit :

| | | |
|---|---------------|-----------------|
| Impôt exigible | | |
| Exercice courant | 730 \$ | (511) \$ |
| Impôt différé | | |
| Exercice courant | (202) | (106) |
| Ajustement des exercices antérieurs | (30) | (33) |
| | (232) | (139) |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu | 498 \$ | (650) \$ |

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

Exercice terminé le 31 décembre 2019

| | Solde au 1 ^{er} janvier | Résultat net | Autres éléments du résultat étendu | Acquisition d'entreprise | Solde au 31 décembre |
|---|----------------------------------|---------------|------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Actif (passif) d'impôt différé | | | | | |
| Actifs (passifs) des contrats de location | | \$ 8 | \$ | \$ | \$ 8 |
| Immobilisations corporelles | (13) | 1 | | | (12) |
| Immobilisations incorporelles | (636) | 126 | | | (510) |
| Provision nette pour sinistres en voie de règlement | 97 | (35) | | | 62 |
| Perte à reporter | | 7 | | | 7 |
| Actif (passif) des régimes de retraite | 169 | 31 | 94 | | 294 |
| Total de l'impôt différé | (383) \$ | 138 \$ | 94 \$ | \$ | (151) \$ |
| Total du passif d'impôt différé | 383 \$ | | | | 151 \$ |

Exercice terminé le 31 décembre 2018

| | Solde au 1 ^{er} janvier | Résultat net | Autres éléments du résultat étendu | Acquisition d'entreprise | Solde au 31 décembre |
|---|----------------------------------|---------------|------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Actif (passif) d'impôt différé | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 94 \$ | (5) \$ | \$ | (102) \$ | (13) \$ |
| Immobilisations incorporelles | (67) | 96 | | (665) | (636) |
| Provision nette pour sinistres en voie de règlement | 62 | 35 | | | 97 |
| Actif (passif) des régimes de retraite | 156 | 39 | (26) | | 169 |
| Total de l'impôt différé | 245 \$ | 165 \$ | (26) \$ | (767) \$ | (383) \$ |
| Total d'actif (passif) d'impôt différé | 245 \$ | | | | (383) \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

| | 2019 | 2018 |
|--|----------|----------|
| Le résultat étendu inclut les éléments suivants : | | |
| Rémunération et charges sociales | 4 715 \$ | 4 497 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 131 | 129 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 615 | 449 |
| Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation | 162 | |
| Revenus de location | 88 | 55 |

12 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

| | 2019 | 2018 |
|--|----------|--------|
| Intérêts perçus | 423 \$ | 473 \$ |
| Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite | 32 \$ | 27 \$ |
| Taxes sur primes payées | 947 \$ | 830 \$ |
| Impôts exigibles (encaissés) payés | (565) \$ | 146 \$ |

13 PLACEMENTS

| | 2019 | | 2018 | |
|--|---------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| DISPONIBLES À LA VENTE | | | | |
| Obligations | 101 \$ | 101 \$ | 103 \$ | 103 \$ |
| Sociétés en commandite | | | | |
| Fonds de titres de créances | 12 027 | 12 027 | 9 187 | 9 187 |
| Fonds de titres de capitaux propres | 11 181 | 11 181 | 11 122 | 11 122 |
| Fonds de capitalisation | 2 253 | 2 253 | 2 130 | 2 130 |
| Promutuel Réassurance - Participation au capital | 98 | 98 | 98 | 98 |
| Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération | | | | |
| Participation au capital | 245 | 245 | 225 | 225 |
| | 25 905 \$ | 25 905 \$ | 22 865 \$ | 22 865 \$ |

14 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

| | 2019 | | | |
|---|------------------|-----------------------|-------------------------|------------------|
| | Coût amorti | Gains non réalisés | Pertes non réalisées | Juste valeur |
| Obligations | 99 \$ | 2 \$ | \$ | 101 \$ |
| Sociétés en commandite | | | | |
| Fonds de titres de créances | 11 474 | 553 | | 12 027 |
| Fonds de titres de capitaux propres | 10 083 | 1 098 | | 11 181 |
| Fonds de capitalisation | 2 081 | 172 | | 2 253 |
| Promutuel Réassurance | 98 | | | 98 |
| Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération | 245 | | | 245 |
| | 24 080 \$ | 1 825 \$ | \$ | 25 905 \$ |

| | 2018 | | | |
|---|------------------|-----------------------|-------------------------|------------------|
| | Coût amorti | Gains non réalisés | Pertes non réalisées | Juste valeur |
| Obligations | 100 \$ | 3 \$ | \$ | 103 \$ |
| Sociétés en commandite | | | | |
| Fonds de titres de créances | 9 137 | 50 | | 9 187 |
| Fonds de titres de capitaux propres | 11 391 | | 269 | 11 122 |
| Fonds de capitalisation | 2 081 | 49 | | 2 130 |
| Promutuel Réassurance | 98 | | | 98 |
| Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération | 225 | | | 225 |
| | 23 032 \$ | 102 \$ | 269 \$ | 22 865 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE (SUITE)

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la Société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

| Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres | 2019 | 2018 |
|---|---------------|-----------|
| Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable | \$ 269 | \$ |
| Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres | \$ 269 | \$ |

15 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

La Société détient une participation avec droit de vote de 25 % dans Promutuel CSP des Rives de Montréal inc. Cette société est contrôlée par Promutuel Deux-Montagnes, Promutuel Vallée du St-Laurent, Promutuel Réassurance et Promutuel Vaudreuil-Soulanges. Promutuel CSP des Rives de Montréal inc. exploite un cabinet d'expertise en règlement de sinistres pour ses actionnaires. Cette participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur au bilan est constituée des montants suivants :

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 13 \$ | 1 \$ |
| Quote-part du résultat de l'exercice | 28 | (70) |
| Quote-part des gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | (29) | 82 |
| Solde | 12 \$ | 13 \$ |

L'information financière de Promutuel CSP des Rives de Montréal inc. est composée de :

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| BILAN | | |
| Trésorerie | 468 \$ | 775 \$ |
| Autres actifs à court terme | 1 612 | 760 |
| Actifs à long terme | 263 | 127 |
| Total des actifs | 2 343 | 1 662 |
| Passifs à court terme | 1 552 | 1 308 |
| Passifs à long terme | 714 | 307 |
| Capitaux propres | 77 | 47 |
| RÉSULTAT ÉTENDU | | |
| Produits | 7 993 | 6 597 |
| Charges d'opérations, sauf amortissement | 7 654 | 6 965 |
| Amortissement | 23 | 12 |
| Impôt sur le bénéfice | 77 | (98) |
| Résultat après impôt | 239 | (282) |
| Autres éléments du résultat étendu | (209) | 328 |
| Résultat étendu | 30 \$ | 46 \$ |

16 PRIMES À RECEVOIR

| Primes à recevoir | 2019 | 2018 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Agents et courtiers | | |
| Moins de 90 jours | 222 \$ | 197 \$ |
| 90 jours et plus | 3 | 5 |
| Membres | | |
| Moins de 90 jours | 284 | 289 |
| 90 jours et plus | 17 | 17 |
| Primes échelonnées | 7 634 | 7 419 |
| Total | 8 160 | 7 927 |
| Provision pour mauvaises créances | (8) | (8) |
| Total | 8 152 \$ | 7 919 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 PRIMES À RECEVOIR (SUITE)

La Société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 14 \$ (14 \$ en 2018) et est inscrite dans les frais d'opérations.

17 FRAIS REPORTÉS

| | 2019 | 2018 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 883 \$ | 694 \$ |
| Amortissement | (883) | (694) |
| Frais reportés de l'exercice | 872 | 883 |
| Solde | 872 \$ | 883 \$ |

18 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'espaces de bureaux ainsi que des équipements de bureaux. Certains de ces loyers exigent que la Société effectue des paiements additionnels variables liés aux taxes municipales et autres frais assumés par le propriétaire. Ces montants sont versés en sus des montants liés aux obligations locatives au bilan. Certains contrats de location comportent une option permettant de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire. Des produits de sous-location de 88 \$ (55 \$ en 2018) ont été tirés d'actifs au titre du droit d'utilisation.

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la Note 25.

| Coût | 2019 | | | | | Solde au 31 décembre |
|--|----------------------------------|-----------------|----------------|------------------------|-----------|----------------------|
| | Solde au 1 ^{er} janvier | Ajout | Cession | Modifications contrats | | |
| Bâtisse | 1 380 \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | 1 380 \$ |
| Mobilier-équipement | 19 | | | | | 19 |
| Total du coût | 1 399 \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | 1 399 \$ |
| | | Amortis- | Cession | | | |
| Amortissement cumulé | | sement | | | | |
| Bâtisse | \$ | 158 \$ | \$ | \$ | \$ | 158 \$ |
| Mobilier-équipement | | 4 | | | | 4 |
| Total de l'amortissement cumulé | \$ | 162 \$ | \$ | \$ | \$ | 162 \$ |
| Valeur nette comptable | | | | | | |
| Bâtisse | 1 380 \$ | | | | | 1 222 \$ |
| Mobilier-équipement | 19 | | | | | 15 |
| Valeur nette comptable | 1 399 \$ | | | | | 1 237 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| Coût | 2019 | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------|---------|-------------------------|
| | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Terrain et bâtisse | 2 580 \$ | 1 \$ | | 2 581 \$ |
| Améliorations locatives | 346 | | | 346 |
| Mobilier-équipement | 761 | 12 | | 773 |
| Informatique | 164 | 21 | | 185 |
| Total du coût | 3 851 \$ | 34 \$ | | 3 885 \$ |
| | | Amortis- sement | Cession | |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Bâtisse | 1 102 \$ | 52 \$ | | 1 154 \$ |
| Améliorations locatives | 204 | 35 | | 239 |
| Mobilier-équipement | 626 | 28 | | 654 |
| Informatique | 123 | 16 | | 139 |
| Total de l'amortissement cumulé | 2 055 \$ | 131 \$ | | 2 186 \$ |
| Valeur nette comptable | | | | |
| Terrain et bâtisse | 1 478 \$ | | | 1 427 \$ |
| Améliorations locatives | 142 | | | 107 |
| Mobilier-équipement | 135 | | | 119 |
| Informatique | 41 | | | 46 |
| Valeur nette comptable | 1 796 \$ | | | 1 699 \$ |

| Coût | 2018 | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------|---------|-------------------------|
| | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Terrain et bâtisse | 1 980 \$ | 600 \$ | | 2 580 \$ |
| Améliorations locatives | 342 | 4 | | 346 |
| Mobilier-équipement | 744 | 17 | | 761 |
| Informatique | 146 | 18 | | 164 |
| Total du coût | 3 212 \$ | 639 \$ | | 3 851 \$ |
| | | Amortis- sement | Cession | |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Bâtisse | 1 054 \$ | 48 \$ | | 1 102 \$ |
| Améliorations locatives | 170 | 34 | | 204 |
| Mobilier-équipement | 594 | 32 | | 626 |
| Informatique | 108 | 15 | | 123 |
| Total de l'amortissement cumulé | 1 926 \$ | 129 \$ | | 2 055 \$ |
| Valeur nette comptable | | | | |
| Terrain et bâtisse | 926 \$ | | | 1 478 \$ |
| Améliorations locatives | 172 | | | 142 |
| Mobilier-équipement | 150 | | | 135 |
| Informatique | 38 | | | 41 |
| Valeur nette comptable | 1 286 \$ | | | 1 796 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Coût | 2019 | | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------|-------------------------|
| | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Clientèle | 3 077 \$ | \$ | \$ | 3 077 \$ |
| Amortissement cumulé | | Amortis- sement | Cession | |
| Clientèle | 478 \$ | 615 \$ | \$ | 1 093 \$ |
| Valeur nette comptable | 2 599 \$ | | | 1 984 \$ |

| Coût | 2018 | | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------|-------------------------|
| | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Clientèle | 577 \$ | 2 500 \$ | \$ | 3 077 \$ |
| Amortissement cumulé | | Amortis- sement | Cession | |
| Clientèle | 29 \$ | 449 \$ | \$ | 478 \$ |
| Valeur nette comptable | 548 \$ | | | 2 599 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la Société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la Société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

| | Provision brute | Part du Réassureur | Provision nette |
|---|-----------------|--------------------|-----------------|
| Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2019 | | | |
| Provision | 459 \$ | (43) \$ | 502 \$ |
| Effet de l'actualisation au taux de 2.5 % | (148) | (57) | (91) |
| Provision pour écarts défavorables | 598 | 245 | 353 |
| Total de la provision pour sinistres non déclarés | 909 | 145 | 764 |
| Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2019 | 7 592 | 3 709 | 3 883 |
| Provision au 31 décembre 2019 | 8 501 \$ | 3 854 \$ | 4 647 \$ |

Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2018

| | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Provision | 469 \$ | (3) \$ | 472 \$ |
| Effet de l'actualisation au taux de 2.5 % | (169) | (63) | (106) |
| Provision pour écarts défavorables | 666 | 271 | 395 |
| Total de la provision pour sinistres non déclarés | 966 | 205 | 761 |
| Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2018 | 8 705 | 4 159 | 4 546 |
| Provision au 31 décembre 2018 | 9 671 \$ | 4 364 \$ | 5 307 \$ |

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :

| | Provision brute | Part du Réassureur | Provision nette |
|--|-----------------|--------------------|-----------------|
| Provision au 1er janvier 2018 | 7 717 \$ | 3 057 \$ | 4 660 \$ |
| Sinistres et frais de règlement de l'année 2018 | 17 624 | 4 849 | 12 775 |
| Variation de la provision pour les années antérieures à 2018 | (951) | (422) | (529) |
| Effet de l'actualisation en 2018 | (37) | (8) | (29) |
| Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2018 | 16 636 | 4 419 | 12 217 |
| Sinistres versés au cours de l'exercice 2018 | (14 682) | (3 112) | (11 570) |
| Provision au 31 décembre 2018 | 9 671 | 4 364 | 5 307 |
| Sinistres et frais de règlement de l'année 2019 | 16 090 | 3 740 | 12 350 |
| Variation de la provision pour les années antérieures à 2019 | (283) | 28 | (311) |
| Effet de l'actualisation en 2019 | 21 | 6 | 15 |
| Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2019 | 15 828 | 3 774 | 12 054 |
| Sinistres versés au cours de l'exercice 2019 | (16 998) | (4 284) | (12 714) |
| Provision au 31 décembre 2019 | 8 501 \$ | 3 854 \$ | 4 647 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2019, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

| | Évolution de la provision brute - par année de survenance | | | | | | | | | |
|--|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Provision initiale brute | 6 662 | 4 472 | 3 732 | 1 989 | 1 754 | 2 730 | 1 833 | 2 279 | 2 319 | 3 140 |
| Évolution de la provision : | | | | | | | | | | |
| Après 1 an | 6 559 | 3 743 | 3 397 | 1 805 | 1 671 | 2 175 | 1 935 | 1 955 | 2 405 | 2 181 |
| Après 2 ans | | 3 570 | 3 005 | 1 802 | 1 652 | 2 164 | 1 956 | 1 963 | 2 237 | 2 026 |
| Après 3 ans | | | 3 020 | 1 761 | 1 316 | 2 418 | 1 948 | 1 919 | 2 150 | 2 066 |
| Après 4 ans | | | | 1 728 | 1 290 | 2 520 | 1 808 | 1 987 | 2 139 | 2 007 |
| Après 5 ans | | | | | 1 282 | 2 197 | 1 929 | 1 965 | 2 259 | 1 998 |
| Après 6 ans | | | | | | 2 172 | 1 918 | 1 995 | 2 249 | 2 073 |
| Après 7 ans | | | | | | | 1 904 | 1 992 | 2 249 | 2 064 |
| Après 8 ans | | | | | | | | 1 994 | 2 238 | 2 025 |
| Après 9 ans | | | | | | | | | 2 239 | 2 018 |
| Après 10 ans | | | | | | | | | | 2 018 |
| Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale | 2% | 20% | 19% | 13% | 27% | 20% | -4% | 13% | 3% | 36% |

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 15 %.

| | Évolution de la provision nette - par année de survenance | | | | | | | | | |
|--|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Provision initiale nette | 3 742 | 3 211 | 2 773 | 1 583 | 1 240 | 1 969 | 1 315 | 1 721 | 1 660 | 2 287 |
| Évolution de la provision : | | | | | | | | | | |
| Après 1 an | 3 556 | 2 732 | 2 518 | 1 387 | 1 321 | 1 643 | 1 454 | 1 525 | 1 587 | 1 612 |
| Après 2 ans | | 2 401 | 2 345 | 844 | 1 300 | 1 627 | 1 469 | 1 574 | 1 486 | 1 507 |
| Après 3 ans | | | 2 365 | 1 037 | 1 034 | 1 914 | 1 465 | 1 540 | 1 412 | 1 558 |
| Après 4 ans | | | | 1 140 | 1 018 | 1 999 | 1 371 | 1 604 | 1 399 | 1 524 |
| Après 5 ans | | | | | 1 015 | 1 709 | 1 494 | 1 583 | 1 513 | 1 518 |
| Après 6 ans | | | | | | 1 689 | 1 484 | 1 611 | 1 504 | 1 590 |
| Après 7 ans | | | | | | | 1 471 | 1 609 | 1 504 | 1 581 |
| Après 8 ans | | | | | | | | 1 611 | 1 493 | 1 544 |
| Après 9 ans | | | | | | | | | 1 494 | 1 538 |
| Après 10 ans | | | | | | | | | | 1 538 |
| Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale | 5% | 25% | 15% | 28% | 18% | 14% | -12% | 6% | 10% | 33% |

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 14 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La Société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 39 \$ (46 \$ en 2018). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 38 \$ (45 \$ en 2018).

La Société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 317 \$ (325 \$ en 2018). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 320 \$ (336 \$ en 2018).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

| | 31 décembre 2019 | | | | | Valeur au bilan |
|---------------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | |
| Provision au passif | | | | | | |
| Biens | 3 550 \$ | 678 \$ | \$ | \$ | \$ | 4 228 \$ |
| Responsabilité | 1 059 | 742 | 363 | 9 | | 2 173 |
| Automobiles | 2 090 | 10 | | | | 2 100 |
| Total | 6 699 \$ | 1 430 \$ | 363 \$ | 9 \$ | \$ | 8 501 \$ |

Part du réassureur dans la provision à l'actif

| | | | | | | |
|----------------|-----------------|---------------|-------------|-----------|-----------|-----------------|
| Biens | 2 146 \$ | 460 \$ | \$ | \$ | \$ | 2 606 \$ |
| Responsabilité | 351 | 42 | 2 | | | 395 |
| Automobiles | 853 | | | | | 853 |
| Total | 3 350 \$ | 502 \$ | 2 \$ | \$ | \$ | 3 854 \$ |

| | 31 décembre 2018 | | | | | Valeur au bilan |
|---------------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | |
| Provision au passif | | | | | | |
| Biens | 4 840 \$ | 501 \$ | \$ | \$ | \$ | 5 341 \$ |
| Responsabilité | 735 | 1 127 | 453 | 11 | | 2 326 |
| Automobiles | 1 996 | 8 | | | | 2 004 |
| Total | 7 571 \$ | 1 636 \$ | 453 \$ | 11 \$ | \$ | 9 671 \$ |

Part du réassureur dans la provision à l'actif

| | | | | | | |
|----------------|-----------------|---------------|--------------|-----------|-----------|-----------------|
| Biens | 2 759 \$ | 274 \$ | \$ | \$ | \$ | 3 033 \$ |
| Responsabilité | 128 | 367 | 11 | | | 506 |
| Automobiles | 825 | | | | | 825 |
| Total | 3 712 \$ | 641 \$ | 11 \$ | \$ | \$ | 4 364 \$ |

22 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

| | Primes non gagnées | | |
|---|--------------------|--------------------|------------------|
| | Brutes | Part du réassureur | Nettes |
| Solde au 1er janvier 2018 | 11 524 \$ | 2 706 \$ | 8 818 \$ |
| Primes souscrites | 26 148 | 6 059 | 20 089 |
| Primes gagnées au cours de l'exercice | (23 938) | (5 678) | (18 260) |
| Primes non gagnées au 31 décembre 2018 | 13 734 \$ | 3 087 \$ | 10 647 \$ |
| Primes souscrites | 28 281 \$ | 7 738 \$ | 20 543 \$ |
| Primes gagnées au cours de l'exercice | (27 632) | (7 296) | (20 336) |
| Primes non gagnées au 31 décembre 2019 | 14 383 \$ | 3 529 \$ | 10 854 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

| | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 1 081 \$ | 760 \$ |
| Amortissement de l'exercice | (1 081) | (760) |
| Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice | 1 235 | 1 081 |
| Solde | 1 235 \$ | 1 081 \$ |

24 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

| | 2019 | 2018 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Membres | 10 \$ | 26 \$ |
| Rémunération et charges sociales | 836 | 632 |
| Taxes de vente | 838 | 809 |
| Autres | 541 | 611 |
| Solde | 2 225 \$ | 2 078 \$ |

25 OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

| | 2019 |
|---------------------------------|--------|
| Montant courant à moins d'un an | 205 \$ |
| Montant non courant | |
| Un an à trois ans | 409 \$ |
| Quatre ans à cinq ans | 404 |
| Six ans à dix ans | 550 |

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les frais d'opération et qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative à la suite de la décision de la Société de se prévaloir de l'exemption pour certains types de contrats de location.

| | 2019 |
|--|--------------|
| Dépenses de location | |
| Contrats de location à court terme | 7 \$ |
| Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur | 14 |
| Paiements de loyers variables | 54 |
| Solde | 75 \$ |

Les sorties de trésorerie totales des contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 se sont élevées à 280 \$.

26 PARTS SOCIALES

Selon la Loi sur les assureurs, en vigueur depuis le 13 juin 2019, et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2019, la Société n'a aucune part sociale émise (en 2018 la Société avait 988 parts sociales émises).

27 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assureurs, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les Obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

La Société n'a aucune part de catégorie "A" d'émission.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la constitution d'une réserve pour éventualités concernant les besoins de capitalisation du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. En 2019, la Société a investi un montant de 20 \$ (aucun en 2018) dans le fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération provenant de cette réserve.

29 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

| | 2019 | 2018 |
|---|----------------|-------------------|
| Placements disponibles à la vente | | |
| Gains non réalisés | 1 825 \$ | 102 \$ |
| Pertes non réalisées | | (269) |
| | 1 825 | (167) |
| Impôts afférents | (487) | 43 |
| | 1 338 | (124) |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | (1 848) | (1 491) |
| Impôts afférents | 477 | 412 |
| | (1 371) | (1 079) |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | (33) \$ | (1 203) \$ |

30 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 185 % (180 % en 2018).

Au 31 décembre 2019, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Capital disponible | 14 471 \$ | 12 250 \$ |
| Capital requis | 4 742 | 4 504 |
| Excédent du capital disponible sur le capital requis | 9 729 | 7 746 |
| Capital excédentaire au niveau cible de la Société | 5 698 \$ | 4 143 \$ |
| Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM) | 305 % | 272 % |

31 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Voir la Note 25 pour le détail des engagements des contrats de location.

Au 30 novembre 2019, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 2 millions de dollars (déficit de 2 millions de dollars au 30 novembre 2018). Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la Société représentent 3 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la Société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la Société est la suivante :

| | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|
| Cession de prime au réassureur | (7 296) \$ | (5 678) \$ |
| Recouvrement de sinistre du réassureur | 3 774 | 4 419 |
| Commissions de réassurance | 2 146 | 1 466 |
| Augmentation (diminution) du résultat avant impôts | (1 376) \$ | 207 \$ |

33 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

| | 2019 | 2018 |
|-----------------------------|-----------|-----------|
| Primes directes souscrites | | |
| Automobiles | 10 966 \$ | 10 146 \$ |
| Biens et responsabilité | 17 315 | 16 002 |
| Total des primes souscrites | 28 281 \$ | 26 148 \$ |

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Primes directes nettes gagnées | | |
| Automobiles | 10 391 \$ | 9 046 \$ |
| Biens et responsabilité | 9 945 | 9 214 |
| Total des primes nettes gagnées | 20 336 \$ | 18 260 \$ |

34 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

| Taux bruts | 2019 | | | 2018 | | |
|-------------------------|----------------------|------------------|---------------------|----------------------|------------------|---------------------|
| | Taux sinistres bruts | Taux frais bruts | Taux combinés bruts | Taux sinistres bruts | Taux frais bruts | Taux combinés bruts |
| Primes directes | | | | | | |
| Automobiles | 63 % | - | - | 69 % | - | - |
| Biens et responsabilité | 54 % | - | - | 70 % | - | - |
| Total | 57 % | 36 % | 93 % | 69 % | 38 % | 107 % |

| Taux nets | 2019 | | | 2018 | | |
|-------------------------|---------------------|-----------------|--------------------|---------------------|-----------------|--------------------|
| | Taux sinistres nets | Taux frais nets | Taux combinés nets | Taux sinistres nets | Taux frais nets | Taux combinés nets |
| Primes directes | | | | | | |
| Automobiles | 65 % | - | - | 71 % | - | - |
| Biens et responsabilité | 54 % | - | - | 62 % | - | - |
| Total | 59 % | 38 % | 97 % | 67 % | 42 % | 109 % |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

Au 31 décembre 2019, la Société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

| | Exercice terminé le 31 décembre 2019 | | |
|--|--------------------------------------|---------------|---------------|
| | Diminution du résultat | | Net |
| | Avant impôts | Impôts | |
| Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes | | | |
| Automobiles | 520 \$ | 138 \$ | 382 \$ |
| Biens et responsabilité | 497 | 133 | 364 |
| Total | 1 017 \$ | 271 \$ | 746 \$ |
| Augmentation de 1 % du taux de frais nets total | 203 \$ | 54 \$ | 149 \$ |

| | Exercice terminé le 31 décembre 2018 | | |
|---|--------------------------------------|---------------|---------------|
| | Diminution du résultat | | Net |
| | Avant impôts | Impôts | |
| Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes | | | |
| Automobiles | 452 \$ | 120 \$ | 332 \$ |
| Biens et responsabilité | 461 | 123 | 338 |
| Total | 913 \$ | 243 \$ | 670 \$ |
| Augmentation de 1 % du taux de frais nets total | 183 \$ | 49 \$ | 134 \$ |

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la Société.

35 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite des activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

1) Risques financiers

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers sont les suivants:

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35 GESTION DES RISQUES (SUITE)

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2019, la Société estime qu'une variation de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la Société :

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|----------|----------|
| Augmentation de 1 % du taux d'intérêt | | |
| Résultat net | 81 \$ | 85 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu | (598) | (509) |
| Avoir des membres | (517) \$ | (424) \$ |

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la Société.

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

| | Échéancier au 31 décembre 2019 | | | | | |
|-------------------------|--------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | Valeur au bilan |
| Placements | | | | | | |
| Obligations | 101 \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | 101 \$ |
| | 101 \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | 101 \$ |
| Total (en pourcentage) | 100 % | - | - | - | - | 100 % |
| Taux d'intérêt effectif | 2.47 % | % | % | % | % | 2.47 % |
| | | | | | | |
| | Échéancier au 31 décembre 2018 | | | | | |
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | Valeur au bilan |
| Placements | | | | | | |
| Obligations | \$ | 103 \$ | \$ | \$ | \$ | 103 \$ |
| | \$ | 103 \$ | \$ | \$ | \$ | 103 \$ |
| Total (en pourcentage) | - | 100 % | - | - | - | 100 % |
| Taux d'intérêt effectif | % | 2.51 % | % | % | % | 2.51 % |

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 612 \$ (833 \$ en 2018) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2019, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 45 \$ (61 \$ en 2018) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35 GESTION DES RISQUES (SUITE)

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2019, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 821 \$ (814 \$ en 2018). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la Société s'établit ainsi :

| Échéancier au 31 décembre 2019 | | | | | | |
|--|------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | Valeur au bilan |
| Provisions pour | | | | | | |
| Sinistres en voie de règlement | 6 699 \$ | 1 430 \$ | 363 \$ | 9 \$ | \$ | 8 501 \$ |
| Primes non gagnées | 14 383 | | | | | 14 383 |
| Commissions de réassurance non gagnées | 1 235 | | | | | 1 235 |
| Créditeurs | 2 941 | | | | | 2 941 |
| TOTAL | 25 258 \$ | 1 430 \$ | 363 \$ | 9 \$ | \$ | 27 060 \$ |

| Échéancier au 31 décembre 2018 | | | | | | |
|--|------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | Valeur au bilan |
| Provisions pour | | | | | | |
| Sinistres en voie de règlement | 7 571 \$ | 1 636 \$ | 453 \$ | 11 \$ | \$ | 9 671 \$ |
| Primes non gagnées | 13 734 | | | | | 13 734 |
| Commissions de réassurance non gagnées | 1 081 | | | | | 1 081 |
| Créditeurs | 2 900 | | | | | 2 900 |
| Parts sociales | 5 | | | | | 5 |
| TOTAL | 25 291 \$ | 1 636 \$ | 453 \$ | 11 \$ | \$ | 27 391 \$ |

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

| Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité : | 2019 | 2018 |
|---|------------------|-----------------|
| Cote de crédit | | |
| AAA | 457 \$ | 445 \$ |
| AA | 7 876 | 4 812 |
| A | 1 585 | 2 136 |
| BBB | 1 964 | 1 501 |
| Inférieure à BBB | 7 | |
| R-1 | 81 | 303 |
| Non noté | 215 | 253 |
| Total | 12 185 \$ | 9 450 \$ |

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :

| | | |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Cote de crédit | | |
| P2 | 3 205 \$ | 2 606 \$ |
| P3 | 794 | 589 |
| Autre | 2 252 | 2 085 |
| Total | 6 251 \$ | 5 280 \$ |

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 330 \$ (330 \$ en 2018) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 320 000 \$ (260 000 \$ en 2018) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que la provision pour sinistres en voie de règlement figurant au bilan soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus important.

3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des impacts défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

36 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

| | 2019 | | | |
|--|----------|-----------|----------|-----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur : | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 428 \$ | \$ | \$ | 1 428 \$ |
| Placements disponibles à la vente | | 23 309 | 2 596 | 25 905 |
| | 1 428 \$ | 23 309 \$ | 2 596 \$ | 27 333 \$ |

| | 2018 | | | |
|--|----------|-----------|----------|-----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur : | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 781 \$ | \$ | \$ | 781 \$ |
| Placements disponibles à la vente | | 20 412 | 2 453 | 22 865 |
| | 781 \$ | 20 412 \$ | 2 453 \$ | 23 646 \$ |

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

| | 2019 | 2018 |
|---|----------|----------|
| Solde au début de l'exercice | 2 453 \$ | 2 384 \$ |
| Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s : | | |
| Autres éléments du résultat étendu | 123 | 69 |
| Acquisitions | 20 | |
| Solde au 31 décembre | 2 596 \$ | 2 453 \$ |

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les obligations et les sociétés en commandite sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

37 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération (Fonds de garantie Promutuel avant l'entrée en vigueur de la loi sur les assureurs le 13 juin 2019). La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance. La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 9.

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

| | 2019 | 2018 |
|-------------------------------|--------|--------|
| Indemnités et frais inhérents | 301 \$ | 305 \$ |
| Frais d'opérations | 2 575 | 2 416 |
| Frais de placement | 6 | 5 |
| Revenus de placement | 128 | 89 |

Entreprises associées

Les opérations conclues entre la Société et Promutuel CSP des Rives de Montréal inc. sont les suivantes :

| | 2019 | 2018 |
|----------------------------------|-------|-------|
| Revenus de location | 88 \$ | 55 \$ |
| Frais de règlement de sinistres | 979 | 780 |
| Frais de prévention de sinistres | 151 | 110 |

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

| | Adminis- trateurs | Cadres | Total |
|---|----------------------|---------------|---------------|
| Au 31 décembre 2019 | | | |
| Avantages à court terme | 53 \$ | 418 \$ | 471 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | | 43 | 43 |
| Total de la rémunération au 31 décembre 2019 | 53 \$ | 461 \$ | 514 \$ |

| | Adminis- trateurs | Cadres | Total |
|---|----------------------|---------------|---------------|
| Au 31 décembre 2018 | | | |
| Avantages à court terme | 42 \$ | 360 \$ | 402 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | | 50 | 50 |
| Total de la rémunération au 31 décembre 2018 | 42 \$ | 410 \$ | 452 \$ |

38 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

La Société s'est engagée à faire l'acquisition le 1er janvier 2020 d'une clientèle auprès de Promutuel Réassurance pour un montant de 709 \$.

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la Société, émis en conformité avec le règlement.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes, moins les frais liés aux sinistres engagés, moins les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

PROMUTUEL
ASSURANCE
VAUDREUIL-SOULANGES